



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL
du 15 JUILLET 2014 :
Collèges « Collecte et/ou traitement
des déchets ménagers »

PROCES-VERBAL DE SEANCE

<u>Date de convocation</u> : 8 JUILLET 2014	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 24
<u>Date d'affichage</u> : 23 JUILLET 2014	<u>Nombre de présents</u> : 19
<u>Secrétaire de séance</u> : Maryvonne TAVILIEN	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie DURAND	<u>Nombre de votants</u> : 20

Le QUINZE du mois de JUILLET de l'an deux mille quatorze, à 10H00, LE COMITE Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de SILLARS, sous la Présidence de Monsieur Yves BOULOUX.

⇒ Etaient présents :

BOULOUX Yves – Président : - COLIN Ernest –MARIIGNAN Catherine - PORCHET Bernard – TREMBLAIS Daniel – Vice-Présidents— BRUGIER-THOREAU Annie – CARDIN Jean- CHARRIER Patrick – COLAS Josette –GLAIN Jean-Marie – GIRAUD Patrick- GRATEAU Serge –JEAN Gisèle –LATU Roland –MALLET Claude – PILLOT Jean-Bernard – PORTE Michel – TAVILIEN Maryvonne –VERGEAU Moïse - Membres du Comité.

⇒ Etaient représentés :

De MOREAU Pascale à GRATEAU Serge.

⇒ Etaient excusés :

GALLET Raymond.

⇒ Assistaient également à la séance :

Personnels du Syndicat : SAZARIN Jérôme - Directeur Général des Services – PLISSON Isabelle – Resp. Service REOM - DURAND Nathalie, Resp. Vie des Assemblées- MADEJ Jean-Luc, Resp. Service Comptabilité - RADET-TALIGOT Caroline, Resp. D'Exploitation Pôle Environnement - GRANDIN Claire, Resp. Service Communication -ROUZIERE Isciane, Chargée de Mission «Programme de Prévention des Déchets » - BEAUCHESNE Tony, Resp. Collecte des OM et SIRONNEAU Franck, Resp. Service Ressources Humaines.

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint avec 19 délégués présents.

Madame Maryvonne TAVILIEN est désignée secrétaire de séance.

Le Président en propos liminaire expose les principaux enjeux et perspectives pour le mandat et plus particulièrement pour le service de gestion des déchets du syndicat (cf. Annexe 1).

Le Président appelle à l'ordre du jour les points suivants :

1. Présentation du rapport 2013 relatif au prix et à la qualité du service de gestion des déchets ;
2. Décision modificative au Budget Annexe « élimination des déchets »;
3. Régularisation du prêt conclu pour le programme de travaux 2014;
4. Présentation de la carte 2015 pour la distribution de sacs de collecte et l'accès en déchèteries ;
5. Convention de mise à disposition de biens avec la Communauté de Communes et la Commune de Chauvigny pour l'agrandissement de la déchèterie ;
6. Avenant n°1 avec la société « AFM RECYCLAGE » pour la reprise des déchets d'emballages ;
7. Partenariat avec le SIERS pour la valorisation du bois collecté en déchèteries ;
8. Fixation de nouveaux prix pour la vente de compost ;
9. Désignation d'élus référents pour le programme de réduction des déchets ;
10. Attribution des aides à l'achat de composteurs ;
11. Adoption d'un règlement pour l'octroi d'une aide à l'achat de matériels de compostage ;
12. Convention avec les écoles et les Communes pour la mise en place de composteurs ;
13. Convention avec la MJC de L'ISLE JOURDAIN pour la réalisation d'une fresque ;
14. Attribution d'un soutien pour le transport scolaire ;
15. Vers la mise en place d'un règlement de collecte à l'échelon du syndicat ;
16. Questions diverses.

⇒ **Débats / observations :**

Suite à la présentation des enjeux et perspectives du mandat, Madame JEAN souhaite obtenir des informations sur la tarification incitative et ses modalités de mise en œuvre.

Le Directeur indique qu'une partie de cette dernière peut être calculée à partir du nombre de levée des bacs, au poids ou encore au nombre de sacs consommés. Cependant, il poursuit en précisant la difficulté pour le Syndicat d'appliquer une tarification incitative sur son territoire compte tenu du mode de collecte par point de regroupement.

Madame JEAN déplore le fait que la redevance incitative soit toujours liée au prix mais pas à la qualité du tri.

Monsieur CARDIN quant à lui rappelle la suppression future des sacs en plastique.

Le Président précise que la conteneurisation va devenir obligatoire, mais toujours avec la possibilité d'utiliser des sacs. Il souligne que ceux utilisés par le Syndicat pour la collecte sont fabriqués à partir de matières recyclées.

Madame JEAN insiste sur la nécessité de communiquer sur le compostage et regrette l'augmentation du gaspillage alimentaire.

Le Directeur indique que des actions sont en cours sur ce thème et notamment avec la mise en place d'une aide à l'achat de composteurs et du compostage collectif en pied d'immeuble.

Monsieur PILLOT relève l'inconvénient du compostage s'il n'est pas utilisé par la suite.

Monsieur MALLET souhaite connaître le nombre de composteurs vendus à ce jour par le Syndicat.

La Responsable du projet précise que 2 400 composteurs ont d'ores et déjà été vendus. Elle fait part aux membres du Comité de l'expérience de la Commune d'Adriers qui a créé récemment sa propre plate-forme de compostage où se retrouvent les restes alimentaires de l'école et de la salle des fêtes.

Madame JEAN quant à elle s'interroge sur le procédé à mettre en place afin de contrôler l'accès en déchèterie et indique que lorsque le site de la recyclerie de Queaux est fermé au public, des personnes viennent déposer des déchets dans les bennes.

Monsieur GLAIN évoque un contrôle sur présentation d'une pièce d'identité ou de la REOM.

Le Directeur précise qu'une réflexion est en cours pour le contrôle des professionnels et qu'une proposition sera faite lors du prochain Comité.

✓ N°C20140715-069 : SERVICE DE GESTION DES DECHETS PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2013

⇒ Délibération :

Comme chaque année, en vertu de l'article L.2224-5 du C.G.C.T., il appartient au Président de présenter le **rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets**. Ce dernier, destiné à informer les usagers, doit être exposé dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport 2013 est organisé en 6 chapitres qui reprennent les principaux indicateurs techniques et financiers du service.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE LE COMITE DECIDE :

- *d'approuver le Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets joint en annexe 2.*

Cette délibération n'appelle aucun débat.

✓ N°C20140715-070 : SERVICE DE GESTION DES DECHETS
DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE « ELIMINATION DES DECHETS »

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Le programme d'investissement pour 2014 prévoit une dépense de 575 000 € pour le renouvellement du matériel roulant. Dans ce cadre un appel d'offres a été lancé pour l'achat de 2 bennes à ordures ménagères de 26 tonnes et d'un polybenne (*budget prévisionnel 465 000 €*). La Commission d'appel d'offres réunie le 19 juin a décidé d'attribuer les différents lots de la façon suivante :

LOTS	BUDGET PREVISIONNEL	MONTANT DU MARCHÉ	DM	ATTRIBUTAIRES
Lot : 2 Châssis pour BOM de 26 tonnes	160 000 €	184 600 €	+ 24 600 €	DAF
Lot : 1 Châssis-Cabine 6 x2 pour polybenne	80 000 €	91 100 €	+ 11 100 €	RENAULT
Lot : 2 Benne bi-compartmentées de 21 M3	170 000 €	159 000 €	-11 000€	SEMAT
Lot : 1 Bras de levage hydraulique et une grue pour polybenne	30 000 € 25 000 €	63 200 €	+ 8 200 €	HARMAND et FILS
TOTAL	465 000 €	497 900 €	+ 32 900 €	/

Dès lors, pour financer ces investissements, il est nécessaire d'opérer une décision modificative à l'intérieure de la section d'investissement du BP 2014. Le besoin de financement de 32 900€ peut être satisfait par une réaffectation de crédits au sein de la partie « Dépenses » de la section d'investissement.

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE	DESIGNATION	BP 2014	DM N°1	BP + DM
1641	Emprunt Remboursement du Capital	609 000 €	- 27 900 €	581 100 €
2181	Installations générales	15 000 €	- 5 000 €	10 000 €
2182	Matériel de transport	575 000 €	+ 32 900 €	607 900 €
TOTAL		1 199 000 €	0 €	1 199 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE COMITE DECIDE :

- *D'approuver la décision modificative au BP 2014 présentée.*

Cette délibération n'appelle aucun débat.

⇒ Délibération :

Le Président expose le rapport suivant :

Le 12 mars 2014, le Comité Syndical a retenu une offre de prêt pour un montant de **838 000 € sur 15 ans**. Ces fonds seront utilisés de la façon suivante :

- **588 000 € pour le programme déchèteries 2014 ;**
- **184 000 € pour la construction d'un hangar photovoltaïque utile au stockage du bois ;**
- **115 000 € pour la réhabilitation des vestiaires des agents.**

Toutefois, en raison d'une erreur dans la rédaction de la délibération et tout particulièrement sur l'identité de l'organisme de prêt, il convient de délibérer à nouveau sur ce point.

Il convient également de préciser que cet emprunt est assorti d'une commission de réservation égale à 0.15 % du montant du prêt, payable dans les dix (10) jours suivant la remise au Crédit Foncier de France, du contrat paraphé et signé.

Le Syndicat aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, le SIMER paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

Le Syndicat s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE COMITE DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à contracter auprès du Crédit Foncier de France un prêt de 838 000 €, amorti sur 15 ans selon des échéances trimestrielles (amortissement constant du capital), au taux fixe de 2.98 % pour la mise en œuvre du programme de travaux pour 2014.***

Cette délibération n'appelle aucun débat.

✓ N°C20140715-072 : SERVICE DE GESTION DES DECHETS
PRESENTATION DE LA CARTE 2015 POUR LA DISTRIBUTION DE SACS DE COLLECTE ET
L'ACCES EN DECHETERIES

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Le 24 juin 2013, le Comité Syndical avait décidé de l'instauration d'une carte pour la distribution de sacs de collecte. Cet instrument mis en place à compter du 1^{er} janvier 2014 avait pour objectif de mieux contrôler la distribution des sacs de collecte qui connaissait un dérapage croissant.

ANNEES	2011	2012	2013
Quantité	5.366 millions	4.535 millions	4.420 millions
Montant	316 000 €	224 000 €	249 000 € / (effet stock)

Cette mesure associée à la mise en place d'une dotation maximale par foyer a permis de réduire de 945 000 le nombre de sacs distribué en 2 ans. Elle a aussi permis de détecter certaines personnes qui consommaient des sacs, mais n'étaient pas recensées dans le fichier des redevables. Il conviendrait donc de poursuivre l'utilisation de cette carte en 2015 pour la distribution des sacs aux usagers, mais également pour contrôler l'accès en déchèteries.

En effet, ce point est important pour maîtriser le coût du service et appliquer une juste facturation aux professionnels. Les 16 déchèteries du Syndicat attirent 250 000 usagers, dont un certain nombre de professionnels auxquels on doit appliquer une tarification particulière du fait de la nature et de la quantité des déchets qu'ils produisent. Pour ce faire, il faut être en mesure de différencier les particuliers des professionnels. En outre, nos sites sont également fréquentés par des usagers qui ne résident pas sur notre territoire et donc ne participent pas au financement du service. Les déchèteries de Chauvigny, Civray et Charroux sont particulièrement touchées par ce phénomène.

Ainsi, dans un premier temps pour l'année 2015, nous pourrions utiliser la carte distribuée à chaque redevable pour vérifier l'identité des usagers, leur appartenance au territoire et leur qualité de professionnel ou de particulier. Ce dispositif serait un test conduit au cours de l'année 2015, durant laquelle nous étudierions la mise en place ultérieure d'outils plus perfectionnés (ex : carte magnétique + douchette).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, LE COMITE DECIDE :

- *D'approuver la reconduction pour 2015 d'une nouvelle carte pour la distribution de sacs de collecte ;*
- *D'expérimenter à compter de 2015, la mise en place d'un contrôle d'accès dans les déchèteries au moyen d'une nouvelle carte présentée lors du prochain Comité Syndical.*

⇒ Débats / observations :

Madame JEAN fait part de l'impact négatif de la diminution de la dotation, car selon elle, les usagers vont acheter leurs sacs dans les commerces.

Monsieur PILLOT rejoint les propos de Madame JEAN.

Le Directeur rappelle que cet outil, qui permet un contrôle simple, a été mis en place dans le but de maîtriser la distribution des sacs, mais en aucun cas de la diminuer.

Le Président indique que les dotations annuelles par foyer ont été calculées de façon « large ».

La Responsable de la Redevance complète la réponse du Président en précisant qu'une carte égarée par un usager est refaite sur demande dans les meilleurs délais.

➔ **Départ de Monsieur Patrick CHARRIER.**

✓ **N°C20140715-073 : SERVICE DE GESTION DES DECHETS
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS POUR L'EXTENSION DE LA DECHETERIE DE
CHAUVIGNY**

⇒ **Délibération** :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Le programme de modernisation des déchèteries qui se déroulera pendant 5 ans a comme priorité de doter l'ensemble de nos sites des équipements de sécurité requis par la réglementation (garde-corps, locaux pour les déchets dangereux, signalisation..), ainsi que d'agrandir les 3 sites les plus fréquentés (*Chauvigny, Montmorillon, Civray*) afin notamment de développer de nouvelles filières de valorisation (*déchets d'ameublement, bois de catégorie A, plastique dur*).

Pour réaliser l'extension de la déchèterie de Chauvigny, mis à disposition du Syndicat lors du transfert de compétence le 1^{er} janvier 2005, il est donc nécessaire de disposer de nouvelles surfaces foncières, propriétés de la Commune de Chauvigny.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition sera conclue entre la Commune de Chauvigny, la Communauté de Communes du Pays Chavinois et le Syndicat. Elle comportera les dispositions suivantes :

- *L'ensemble de la parcelle BD 176 d'une surface de 7 498 M² demeure propriété de la ville de Chauvigny ;*
- *6 760 M² seront mis à disposition du syndicat dont 1 460 M² demeureront utilisés par les services techniques de la ville de Chauvigny ;*
- *La partie Nord-Est de la parcelle n'est pas concernée par la mise à disposition, soit 738 M² ;*
- *La convention est conclue à titre non onéreux (article 1321-2 du CGCT) et prendra fin lorsque les biens et équipements ne seront plus affectés à la mise en œuvre de la compétence collecte et traitement des déchets.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE COMITE DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à conclure une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes du Pays Chavinois et la Commune de Chauvigny.***

Cette délibération n'appelle aucun débat.

✓ N°C20140715-074 : SERVICE DE GESTION DES DECHETS
AVENANT N°1 AVEC AFM RECYCLAGE POUR LA REPRISE DES DECHETS D'EMBALLAGES

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

En 2011 le SIMER et les collectivités clientes du centre de tri se sont groupés pour obtenir les meilleures conditions possibles pour la reprise de leurs déchets d'emballages. Les matières concernées étaient l'acier, l'aluminium, le carton et le papier.

Le contrat initial signé par le SIMER comporte 2 dates de fin différentes. Il convient donc de rectifier cette inexactitude pour permettre l'harmonisation des différents contrats.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE COMITE DECIDE :

- *De conclure avec AFM RECYCLAGE un avenant prolongeant le contrat de reprise des matériaux au 31 décembre 2016.*

Cette délibération n'appelle aucun débat.

✓ N°C20140715-075 : SERVICE DE GESTION DES DECHETS
PARTENARIAT AVEC LE SIERS POUR LA VALORISATION DU BOIS COLLECTE EN DECHETERIES

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Le SIERS est un Syndicat du Département de la Creuse compétent en matière d'élimination des déchets et de travaux publics. Des liens historiques existent entre nos deux Syndicats et des rencontres récentes ont permis d'identifier des opportunités possibles de mutualisation de matériels. Il s'agirait notamment de mettre en commun les moyens des 2 structures pour le broyage du bois collecté en déchèteries. Le SIERS dispose d'un « broyeur rapide » qui est complémentaire du « broyeur lent » appartenant au SIMER. La mise en série des 2 matériels permettrait d'obtenir le double broyage du bois qui peut être ensuite acheminé vers TERRASSON pour être utilisé comme combustible dans des fours à chaux.

Le gisement de bois du SIMER est de 1 800 tonnes par an, ce qui nécessiterait le recours au broyeur du SIERS pendant 60 h (160 € x 60h = 9 600 €). Le SIERS utiliserait notre matériel environ 25 heures par an (25 h x 350 € = 8 750 €) pour traiter son gisement de 750 tonnes.

Par ailleurs, pour obtenir les meilleurs prix de reprise du bois auprès des repreneurs les 2 Syndicats souhaitent se grouper.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE COMITE DECIDE :

- D'autoriser la signature avec le SIERS d'une convention de mutualisation de service pour le broyage du bois ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre d'un groupement avec le SIERS pour la vente du bois collecté en déchèteries ;
- D'autoriser le Président à renégocier et conclure le cas échéant une nouvelle convention pour la reprise du bois collecté en déchèteries.

Cette délibération n'appelle aucun débat.

✓ N°C20140715-076 : SERVICE DE GESTION DES DECHETS
FIXATION DE NOUVEAUX PRIX POUR LA VENTE DE COMPOST

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Les déchets verts collectés en déchèteries (7600 tonnes), ainsi que les bio-déchets (159 tonnes) sont valorisés à l'Eco-pôle de SILLARS sous forme de compost. 4 050 tonnes de compost ont été vendues en 2013, auprès essentiellement d'agriculteurs (85 %) et de particuliers en déchèteries. Jusqu'alors la demande était suffisante pour écouler notre production, mais en 2014 celle-ci a ralenti le produit étant devenu moins compétitif par rapport aux engrais suite à des hausses de prix successives. Par ailleurs, les apports de déchets verts ne faiblissent pas ce qui engendre une saturation de notre plateforme de compostage et donc l'obligation d'écouler le compost produit.

PRIX du COMPOST € HT / TONNE		2011	2012	2013	2014	TARIFS Au 1/08/2014
Maille de 40 mm Agriculteurs	Qté < 300 t	12.00	12.00	12.50	13.00	12.00
	301t <Qté<1000t	11.00	11.00	11.50	12.00	11.00
	1001t<Qté<1500t	9.50	9.50	10.00	10.50	9.50
	Qté> 1501 t	8.00	8.00	8.50	9.00	8.00
Autres Mailles	0-15 mm	15.00	15.00	15.50	16.00	15.00
	0-20 mm	13.50	13.50	14.00	14.50	13.50
	Non criblé	8.00	8.00	8.50	9.00	8.00
	Mulch	/	/	/	16.00	16.00
Maille 0-15mm En déchèterie	0-15 / 80 litres	1.50	1.50	2.00	2.00	2.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE COMITE DECIDE :

- De fixer au 1^{er} aout 2014 les prix de vente du compost tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Cette délibération n'appelle aucun débat.

✓ N°C20140715-077 : SERVICE DE GESTION DES DECHETS
DESIGNATION D'ELUS REFERENTS POUR LE PROGRAMME DE REDUCTION DES DECHETS

⇒ Délibération :

Le Président présente le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} mai 2012, Mme Isciane ROUZIERE a été recrutée comme « *chargée de Mission Prévention* » dans le cadre du programme national soutenu par l'ADEME avec pour objectif de réduire la production de déchets de 7 % en 5 ans. Le premier temps de son action est dédié à réaliser un diagnostic sur le territoire pour identifier les sources de déchets à tarir. Depuis lors, un plan a été déterminé fixant des actions fortes à conduire chaque année. **En 2014, l'accent est mis sur la promotion du compostage individuel et collectif, ainsi que sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.** Pour suivre les différentes actions un Comité de suivi sera constitué, composé d'élus, de professionnels et de représentant de l'ADEME. Il se réunira 2 fois par an.

Dès lors, il est proposé de désigner deux « *élus référents Prévention* » qui représenteront le SIMER au sein du Comité de suivi et plus largement au travers des différentes opérations conduites.

Madame TAVILIEN, concernée par cette désignation, ne souhaite pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE COMITE DECIDE :

- **De désigner Mme Maryvonne TAVILIEN, ainsi que Mme Catherine MARIGNAN.**

Cette délibération n'appelle aucun débat.

✓ N°C20140715-078 : SERVICE DE GESTION DES DECHETS
ATTRIBUTION DES AIDES A L'ACHAT DE COMPOSTEURS

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Le SIMER dans son action de promotion du compostage a mis en place **une aide à l'achat de 15 € en substitution à la vente directe de composteur.** Ce dispositif a été voté lors du Comité du 28 mars 2013 et appliqué effectivement depuis le 1^{er} mars 2014 (référence délibération n°C20130328-019). A ce jour, **18 demandeurs** ont sollicité le SIMER pour percevoir l'aide de 15 € suite à l'acquisition d'un composteur dans le commerce :

N° DE DOSSIER	DOSSIER REÇU LE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	RECEVABILITE DU DOSSIER
2014-001	31/03/2014	BUSSIERE	DAVID	3 Bis, Chemin des Primetières	86320	Lussac-les-Châteaux	Oui
2014-002	16/04/2014	QUEMERE	FLORIAN	11, résidence des Chênes	86320	Persac	Oui
2014-003	29/04/2014	TESSIER	ANDRE	Chez Ponce	86460	Mauprévoir	Oui
2014-004	30/04/2014	BROUTIIN	Murielle	7, Lotissement des Rosiers	86460	PRESSAC	Oui
2014-005	05/05/2014	BOUCHERIT	Maxime	Le Béchet	86510	Haims	Oui
2014-006	07/05/2014	DEMAZEAU	Pierre	17, rue des Barrières	86300	CHAUVIGNY	Oui
2014-007	07/05/2014	LEROUX	Sylvie	18, rue de Bretagne	86300	CHAUVIGNY	Oui
2014-008	09/05/2014	MARCHAND	Marianne	26, rue Henri DUNANT	86400	CIVRAY	Oui
2014-009	12/05/2014	PARIS	Jean-Pierre	15, route de Mon Plaisir	86320	CIVAUX	Oui
2014-010	13/05/2014	DEFORGES	André	Lieu dit VANT	86510	CHAUNAY	Oui
2014-011	23/05/2014	DIHO	Alain	18, rue du Moulin NEUF	86350	USSON-DU-POITOU	Oui
2014-012	02/06/2014	MONFORT	Daniel	LAVAUD	86500	MONTMORILLON	Oui
2014-013	02/06/2014	ROMANO	Antonio	6, allée des Rosiers	86320	SILLARS	Oui
2014-014	04/06/2014	MERCIER	Bernard	21, rue de la Couture	86320	Lussac-les-Châteaux	Oui
2014-015	05/06/2014	MOREAU	Guy	2, rue des COMBES	86400	Saint SAVIOL	Oui
2014-016	06/06/2014	GATARD	Fabrice	3, rue de la Boussée aux Voleurs	86300	VALDIVIENNE	Oui
2014-017	10/06/2014	GUILLOT	Patrice	17, route des Salmondrières	86800	JARDRES	Oui
2014-018	17/06/2014	FOUET	Emmanuel	3 résidence de la Picauderie	86300	VALDIVIENNE	Oui

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE COMITE DECIDE :

- *d'attribuer l'aide de 15 € aux demandeurs listés ci-dessus.*

Cette délibération n'appelle aucun débat.

✓ N°C20140715-079 : SERVICE DE GESTION DES DECHETS
ADOPTION D'UN REGLEMENT POUR L'OCTROI D'UNE AIDE A L'ACHAT DE MATERIELS DE COMPOSTAGE

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Le dispositif mis en place récemment pour le versement d'une aide pour l'acquisition d'un composteur nécessite toutefois d'être amélioré dans le but de pouvoir proposer aux bénéficiaires des délais de versement qui soient plus courts. En effet, le dispositif actuel nous oblige à voter en Comité la liste des demandeurs en cours pour pouvoir engager les versements, ce qui peut entraîner des délais de traitement de 6 mois.

Après discussion et recherches de la part de la Trésorerie de Montmorillon, ce délai de traitement serait réduit de 6 à 3 mois, moyennant une réorganisation du dispositif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE COMITE DECIDE

- *D'abroger la délibération du 28 mars 2013 et de la remplacer par le présent dispositif ;*
- *D'approuver le règlement joint en Annexe 3 précisant en détails le fonctionnement de l'aide à l'achat ;*
- *De donner au Président le pouvoir d'arrêter une liste de foyers prétendants à l'aide à l'achat et leur verser la somme requise.*

Cette délibération n'appelle aucun débat.

✓ N°C20140715-080 : SERVICE DE GESTION DES DECHETS
CONVENTION AVEC LES ECOLES ET LES COMMUNES POUR LA MISE EN PLACE DE
COMPOSTEURS

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant

Le développement du compostage est un des leviers d'action essentiel du programme de prévention des déchets du SIMER. En effet, le diagnostic conduit sur notre territoire, démontre que **42 % de nos ordures ménagères sont compostables, soit près de 4 000 tonnes annuelles**. Afin de faire connaître au mieux la technique du compostage aux jeunes générations, le SIMER équipe gracieusement les écoles ou les communes d'un composteur

La mise en place d'un tel équipement a un **objectif double** :

- ☐ **Objectif pédagogique** : *afin d'enseigner aux élèves de cycle 3 le circuit et la décomposition des matières,... (au programme des CE2)*
- ☐ **Objectif quantitatif** : *afin de réduire les déchets produits par la cantine scolaire et les équipes municipales.*

Un composteur nécessite un suivi dans le temps pour permettre une bonne décomposition des matières et à terme obtenir un bon compost.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE COMITE DECIDE :

- *D'autoriser le Président à signer une convention de partenariat entre les écoles et/ou les communes et le SIMER concernant la mise à disposition et le suivi de composteurs.*

Cette délibération n'appelle aucun débat.

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Le SIMER sensibilise continuellement le public au tri et à la réduction des déchets. Avec plus de 1000 visiteurs chaque année à l'Eco-Pôle, le Syndicat souhaite mettre l'accent en début de visite sur le thème de la réduction des déchets. Pour cela un projet de réalisation de fresques illustrant les différentes façons de prévenir nos déchets est engagé ; elles seront aussi l'occasion d'habiller des murs gris du site de l'Eco-Pôle. Deux intérêts se dessinent donc : *esthétique et pédagogique*.

Ce projet sera porté par la MJC de l'ISLE JOURDAIN qui développe un projet pédagogique plus large sur l'éco-citoyenneté (lors du temps périscolaire). Les fresques seront donc l'aboutissement d'un cycle d'animations sur les thématiques relatives aux déchets (réduction, tri, enfouissement,...) lors d'un camp d'été. **3 fresques seront réalisées** à la fin du mois juillet et en septembre 2014 avec des enfants de 6 à 11 ans :

- Une fresque portera sur la prévention des déchets (les solutions en amont pour éviter de produire des déchets),
- Une fresque portera sur l'enfouissement des déchets,
- Une fresque portera sur le tri des déchets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE COMITE DECIDE :

- **D'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec la MJC et l'accueil de loisirs de l'Isle Jourdain pour le projet de réalisation de fresques à l'Eco-Pôle.**

Cette délibération n'appelle aucun débat.

⇒ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Le 12 mars 2014, le Comité Syndical a décidé de soutenir financièrement les transports scolaires vers l'Eco-pôle. Le SIMER peut donc prendre en charge 25 % du montant total du déplacement, en complément de la part accordée, le cas-échéant, par la Communauté de Communes. La sensibilisation à la réduction et au tri des déchets passe par le développement d'actions auprès des enfants et notamment ceux scolarisés entre le CE1 et le CM2 (*la réduction et le tri des déchets sont inscrits au programme scolaire du cycle 3*).

Le SIMER intervient déjà dans les écoles qui en font la demande pour effectuer des actions de sensibilisation (*interventions en classe, développement du tri, mise en place du compostage, nettoyages-nature*). Et en 2013 l'Eco-pôle a accueilli 23 classes sur les 66 du périmètre desservi par le SIMER.

A ce jour, une école a sollicité le Syndicat pour percevoir l'aide au financement :

N° de dossier	Dossier reçu le	Structure	Adresse	Code Postal	Commune	Recevabilité du dossier
2014-001	07/04/2014	Ecole publique de Romagne	10, route de Couhé	86700	Romagne	Oui

Monsieur PORCHET, Vice-Président du SIMER et Maire de la Commune de ROMAGNE, ne souhaite pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE COMITE DECIDE

- **d'accorder à l'école de Romagne, au regard des justificatifs fournis, un soutien de 65 €.**

Cette délibération n'appelle aucun débat.

**✓ N°C20140715-083 : SERVICE DE GESTION DES DECHETS
VERS LA MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE COLLECTE A L'ECHELON DU SYNDICAT**

⇒ Délibération :

Le Président communique au Comité le point d'information suivant :

Le SIMER assure la collecte des déchets ménagers pour le compte de 5 Communautés de Communes qui représentent 89 communes. Pour assurer ce service, le Syndicat se doit de mettre en place un « règlement de collecte » qui :

- *Définit et délimite le champ du service public de collecte ;*
- *Prescrit les modalités du service (fréquences, horaires, lieux, tri...);*
- *Fixe les règles d'utilisation du service ;*
- *Précise les sanctions en terme de violation du règlement.*

Ce document est devenu particulièrement utile suite à la décision de la Cour de Cassation du 28 novembre 2013 rendu à l'encontre du Syndicat. Dans cet arrêt, il est reproché au SIMER de ne pas apporter la preuve que le service de collecte est assuré à un usager collecté en point de regroupement. Celui-ci a en effet argué du fait que le service ne lui était pas rendu car la voie qui desservait sa résidence secondaire n'était pas carrossable pour une benne à ordures ménagères.

Ainsi, la mise en place d'un règlement de collecte permettra de disposer d'un document opposable aux usagers afin de prouver que le service est assuré. En effet, le règlement comprendra notamment en annexe des cartes localisant chaque point de regroupement.

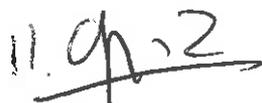
Ce document est en cours de rédaction, il pourra être présenté au Comité de fin d'année et fera ensuite l'objet d'un arrêté conjoint du Président du SIMER et de chaque Maire des 89 communes concernées.

Le Comité prend acte des informations données.

Cette délibération n'appelle aucun débat.

L'ordre du jour étant terminé, le Président clôt la séance

La Secrétaire de Séance



Maryvonne TAVILIEN

Le Président,



Yves BOULOUX

« PRESENTATION DES ENJEUX ET PERSPECTIVES DU MANDAT »

Le S.I.M.E.R est un Etablissement Public méconnu de nos concitoyens et parfois même des élus. En ce début de mandat, nous devons donc travailler à mieux faire connaître notre Syndicat. Il est notamment indispensable que les nouveaux élus connaissent son rôle et ses compétences et saisissent l'utilité qu'il a pour le territoire.

Dans cette optique nous souhaitons organiser à partir de septembre des « réunions de proximité » pour présenter notre Syndicat, ses services, sa gouvernance, et mieux appréhender encore les besoins de nos collectivités membres.

Toujours dans cette démarche, les réunions de nos différentes instances (*Comité, Bureau*) seront également régulièrement organisées en différentes Communes du territoire.

➤ *Vers une nécessaire évolution statutaire :*

Le souhait que nous avons de nous rapprocher de nos collectivités membres passe également par une meilleure représentation des territoires au sein de l'Exécutif du Syndicat. Or actuellement nos statuts ne permettent pas d'élire plus de 4 Vice-Présidents. Il serait donc souhaitable d'entreprendre **une réforme statutaire sur ce point**. Celle-ci devra également prendre en compte une réflexion sur le périmètre syndical puisque certaines collectivités veulent pour différentes raisons se retirer du Syndicat. Si les conditions de retrait sont remplies, il est préférable de ne pas retenir ces collectivités qui nuisent parfois à la gouvernance du Syndicat et particulièrement à l'obtention du quorum lors des réunions du Comité Syndical. Cette réforme statutaire aurait en outre comme vertu de modifier la catégorie juridique à laquelle appartient notre Syndicat (*Syndicat Mixte ouvert élargi*).

➤ *La poursuite du redressement du pôle « Travaux Publics » :*

Après une période délicate, le service « Travaux Publics » connaît depuis DEUX ans des résultats financiers positifs. Ils s'expliquent notamment par le succès des nouveaux modes de conventionnement proposés par le Syndicat, ainsi que par des mesures internes de restructuration. On citera notamment la diminution des charges fixes qui pesaient sur le service (*passage de 32 à 25 agents permanents*). Cette stratégie doit être poursuivie en renforçant les moyens **d'ingénierie** du Syndicat qui doit être un appui pour les Communes dans la conduite de leur programme d'entretien de la voirie ou leur projet d'aménagement (*espaces publics, lotissements...*).

Outre les Communes, le Syndicat devra devenir **un partenaire des Communautés de Communes** qui à l'évidence vont dans le domaine de la voirie prendre une importance déterminante. Ce domaine est l'activité du Syndicat qui s'est le plus développée au cours des dernières années. Elle est une dépense récurrente pour les Collectivités, même si elle pourrait pâtir, au cours des prochains mois, de la baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités Locales.

Par ailleurs, pour que le Service travaux publics continue son redressement, il faudra être en mesure d'assurer le remplacement d'agents essentiels qui vont pouvoir prétendre à un départ à la retraite au cours des 2 prochaines années. *(Responsable du service + Chef d'équipe).*

➤ **Service de gestion des déchets : « Maitrise des Coûts et qualité du service » :**

Avec l'émergence de la société de consommation dans les années 60 et la croissance de la population urbaine, la gestion des déchets est devenue un enjeu majeur de nos sociétés. Depuis cette époque, nous avons réalisé des progrès importants en recyclant sous forme de matière ou d'énergie plus de 45% des déchets des ménages. Toutefois, ces déchets ne représentent que 8.5 %, soit 30 millions de tonnes, de la totalité des déchets produits en France *(355 millions de tonnes, 75% sont issus du BTP et de la construction).*

L'objectif est désormais que nos déchets soient gérés comme une ressource matière ou énergétique et non plus seulement comme une substance dont on se défait. La gestion des déchets est donc **une obligation environnementale mais également une opportunité économique** puisqu'elle permet de créer des ressources qui sont réintroduites dans le processus de production et cela en créant des emplois locaux.

Il nous appartient de diffuser plus largement ce message à l'échelon local pour que les usagers prennent conscience de la valeur de nos déchets et du rôle clé de notre Syndicat dans ce secteur économique en croissance et créateur d'emplois. *(Plus de 100 agents permanents)*

Dans ce contexte, nous devons travailler au cours des prochaines années à **maîtriser l'évolution des coûts du service (1)** tout en conservant **une qualité de service à l'utilisateur (2)**.

1) **L'objectif de maîtrise des coûts est une nécessité** car au cours des prochains mois un certain nombre de dépenses vont connaître une évolution significative. A ce titre, il faut évoquer tout particulièrement **les charges d'enfouissement des déchets ultimes**. Elles représentent plus de 1 500 000 € par an et seront impactées au cours des prochaines années par la hausse attendue et continue de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Par ailleurs, l'enfouissement des déchets inertes *(gravats: environ 7 500 tonnes /an)* traités actuellement dans des sites exploités par le Syndicat, devront être très prochainement envoyés dans des sites gérés par des prestataires privés. Cela s'explique par la saturation de nos sites et l'expiration des autorisations administratives.

Enfin, **la redevance d'occupation du domaine public versée par la société SVO (exploitant du CET du VIGEANT)** va décroître et progressivement s'éteindre en 2020. Cette ressource représente encore 558 000 € dans le budget annexe du service de gestion des déchets de 2014.

Dès lors, nous devons conduire des actions fortes pour réduire les tonnages enfouis par :

- **La réduction des déchets à la source**, notamment par la **promotion du compostage et de la lutte contre le gaspillage alimentaire**. Plus de 40% de nos sacs noirs sont composés de produits alimentaires gaspillés ou compostables.
- **La promotion du geste de tri** : La collecte sélective (sac transparent) représente 43 Kg/habitant/an sur le territoire syndical contre 50 Kg à l'échelon régional. Il nous faut donc renforcer nos efforts de communication pour mieux faire passer le message du tri à nos usagers.
- **La mise en œuvre de nouvelles filières de tri** : A compter de 2017, est annoncé le tri de tous les emballages en plastique. Dans les déchèteries, le tri des déchets d'ameublement, et des plastiques durs.
- **Une réflexion sur une tarification incitative** : Elle paraît difficile à mettre en œuvre au regard des choix réalisés en 2010 par l'installation de points de regroupement.

Outre la diminution des tonnages enfouis, la maîtrise des coûts passe par :

- **L'augmentation des tonnages traités par le centre de tri** : Le coût à la tonne triée est directement lié aux quantités traitées. L'intérêt du syndicat est donc d'accueillir de nouvelles collectivités au centre de tri pour mieux amortir ses équipements actuels et permettre des investissements futurs.
- **La poursuite de l'optimisation des circuits de collecte** : Les véhicules de collecte seront équipés d'ici la fin de l'année d'un système de géolocalisation qui permettra d'adapter les circuits de collecte. Par ailleurs, l'opportunité de collecter 2 fois par semaine les centres villes de Montmorillon, Civray et Chauvigny peut être étudiée.
- **Limiter les coûts de la main d'œuvre par le recours à des emplois aidés** : Les charges de personnel représentent 42 % des dépenses du service, l'une des façons de limiter cette dépense est de recourir pour certains métiers à des emplois aidés pour une période déterminée et en échange d'une formation qualifiante. Cette mesure est déjà mise en place pour des emplois sur la chaîne de tri ou comme agent de collecte et déchèterie.

2) Le second objectif sera de renforcer la qualité du service à l'utilisateur par :

- **La réalisation du plan de modernisation des déchèteries** :
Les 16 déchèteries du Syndicat accueillent plus de 250 000 usagers par an. Ces sites sont un lieu de proximité où l'utilisateur évalue la qualité du service qui lui est rendu. Dès lors, 2,5 millions d'euros seront investis en 5 ans dans les déchèteries pour en sécuriser l'accès et augmenter le nombre de filières sur les sites les plus fréquentés.
- **Une amélioration des conditions d'accueil et d'information du public** :
A l'évidence le site de l'Eco-pôle doit être un outil pédagogique important pour sensibiliser le public à la politique de réduction et de tri des déchets. Il sera donc équipé

au cours des prochains jours de panneaux pédagogiques permettant d'enrichir le circuit de visite. Le **site internet** du Syndicat est également en cours de refonte pour permettre de diffuser une information plus claire et complète. L'ensemble des supports de communication seront ainsi revus et uniformisés

- **Une prise en compte plus efficace des demandes des usagers** (particuliers, professionnels) : Cela passe par une organisation interne tournée vers la réponse à l'utilisateur et une meilleure communication entre les services.
- **Une juste tarification à l'utilisateur** : Elle peut passer par une réflexion sur les critères de facturation en cours, mais aussi par la recherche des redevables qui utilisent le service et se refusent à en supporter le coût. Tout d'abord, un travail est conduit dans ce sens pour l'élaboration d'un règlement de collecte qui permettra de justifier auprès des usagers récalcitrants que le service est effectué. En outre, une juste tarification du service implique **la mise en place d'un contrôle d'accès dans les déchèteries** : il permet de distinguer les professionnels des particuliers ainsi que les usagers du territoire syndical de ceux des collectivités limitrophes. Toutefois, ces dispositifs ont un coût important et certains sites de par leur fréquentation ne justifieront pas un tel investissement.



RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

2013

SOMMAIRE

- 01 | *Présentation du SIMER*
7-33
- 02 | *La sensibilisation à la réduction
et au tri des déchets*
34-41
- 03 | *L'adhésion des déchets ménagers
et assimilés*
42-68
- 04 | *Le traitement des déchets*
69-111
- 05 | *Indicateurs financiers*
112-117
- 06 | *Annexes*
118-124



Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est un document qui informe les citoyens de la manière dont SIMER assure son rôle de gestionnaire de déchets et de nouvelles initiatives. C'est dans ce cadre que SIMER expose son bilan et ses perspectives d'avenir.

Le service public d'élimination des déchets est un service essentiel et complexe. Il est financé par les contribuables et les entreprises. SIMER a pour mission de garantir la qualité de ce service et de réduire les coûts de traitement des déchets.

MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2013 a été marquée par l'opérationnalité accrue de nos installations de traitement des déchets et par la mise en œuvre de nouvelles initiatives de sensibilisation des citoyens et des entreprises.

En 2013, le service public d'élimination des déchets a été financé par les contribuables et les entreprises. SIMER a pour mission de garantir la qualité de ce service et de réduire les coûts de traitement des déchets.

À l'occasion de ce rapport annuel, SIMER expose son bilan et ses perspectives d'avenir.

Arnold LEPERCQ
Président du SIMER



UN SYNDICAT, DEUX ACTIVITÉS

Le SIMER est un établissement public fondé en 1952 par 9 communes du canton du Montmorillonnais.

Sa mission originelle fut la réalisation de travaux ruraux de différentes natures (voirie rurale, hydraulique agricole, amélioration foncière... etc) pour le compte des communes, afin de pallier l'absence d'entreprises privées en mesure de réaliser ces opérations sur le territoire. Aujourd'hui, l'activité Travaux Publics du Syndicat comprend une part d'ingénierie avec l'étude de différents projets d'aménagements d'espaces publics et un service d'assistance pour l'entretien de la voirie. Les travaux résultant de l'activité d'ingénierie du Syndicat sont effectués en grande partie par les moyens humains et matériels propres au Syndicat.

Au 1^{er} janvier 2002, le Syndicat s'est enrichi d'une seconde compétence avec la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. En 2005, le SIMER s'est notamment doté à l'Eco-Pôle de Sillars d'une chaîne de tri, d'une plateforme de compostage et d'un quai de transfert lui permettant d'accomplir une large part de ses compétences en régie.

LA GOUVERNANCE DU SYNDICAT

INSTANCES	COMPOSITION	POUVOIRS
LE COMITÉ SYNDICAL	235 délégués désignés par les collectivités membres, répartis dans 3 collèges : • Le Collège « Travaux Publics » regroupant la totalité des adhérents (203). • Les Collèges « Collecte et/ou traitement des ordures ménagères » regroupant les 6 Communautés de Communes ayant transféré cette compétence. L'ensemble des Collèges forme l'Assemblée Générale.	Vote des Budgets, approbation des Comptes Administratifs, détermination des effectifs, des compétences du périmètre syndical, des prix... etc.
LE PRÉSIDENT	Le Président est élu par le Comité Syndical au scrutin secret et à la majorité absolue.	Pouvoirs propres : • Organisation des services et nomination des agents. • Préparation et exécution des décisions des assemblées délibérantes. • Ordonnateur des dépenses et exécution des recettes. Pouvoirs sur délégation du Comité (Marchés publics, représentation en justice, cession de biens...).
LES VICE-PRÉSIDENTS	Leur nombre est déterminé par le Comité Syndical et ne peut excéder 4.	Par délégation du Président.
LE BUREAU SYNDICAL	Président + Vice-Présidents + Délégués Cantonaux + Délégués des Communautés de Communes ayant transféré la compétence « Ordures Ménagères ».	Sur délégation du Comité Syndical. Il rend des avis utiles au Comité Syndical et au Président.
LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Le Président ou son représentant + 5 membres du Comité Syndical.	Attribution des marchés conclus selon une procédure formalisée.
LE COMITÉ TECHNIQUE	Un Comité propre au Syndicat composé des représentants du personnel et de l'administration.	Consultation facultative ou obligatoire sur l'organisation et le fonctionnement des services et les questions d'hygiène et sécurité.
LES COMMISSIONS CONSULTATIVES	Elles sont désignées par le Comité Syndical (Ex : Commission des Finances...).	Elles préparent les décisions qui seront présentées en assemblée délibérante.



- C.C. des Vals de Gartempe et Creuse
- C.C. du Pays Chauvinois
- C.C. du Montmorillonnais
- C.C. du Lussacois
- C.C. de la Région de la Villedieu du Clain
- C.C. Vonne et Clain
- C.C. de la Région de Couhé
- C.C. du Chvraisien
- C.C. du Pays Charlois
- C.C. du Lencloisrais

- 6 Communautés de Communes (C.C.) compétence « collecte et traitement »
- 1 Communauté de Communes pour la seule compétence « traitement »
- 3 Communautés de Communes Clientes du centre de tri

Organisation : Prestations / Régie

Pour les 6 Communautés de Communes ayant délégué les 2 compétences

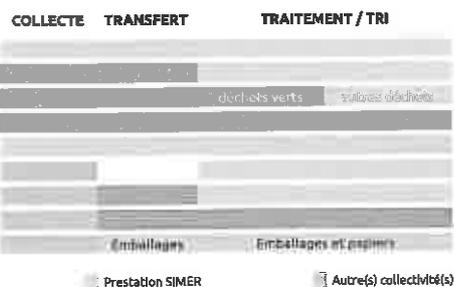
Pour la CCRC (délégation traitement seulement)

C.C. Clientes du centre de tri

Prestation extérieure financée par le SIMER

Verre
OMR
Déchets de déchèteries
Journaux et emballages

Verre
OMR
Déchets de déchèteries
Journaux et emballages



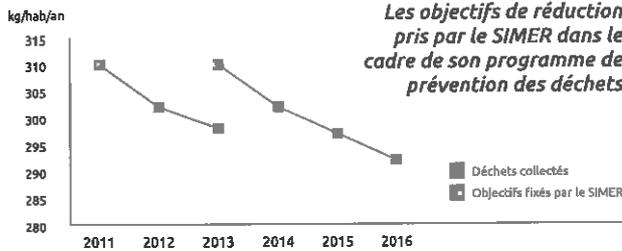
Compétences et organisation



LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS DU SIMER



Depuis 2012, le SIMER s'est engagé dans un programme de prévention des déchets avec le soutien technique et financier de l'ADEME. Ce programme vise à réduire de 7% la production de déchets ménagers (sacs noirs et blancs) sur le territoire, soit une réduction de 1 500 tonnes de déchets, ce qui représente environ 22 kg par habitant.



Depuis le début de l'opération (2009) : près de **2 400 composteurs vendus aux particuliers** et **38 distribués** gratuitement à des partenaires.

LES ACTIONS MENÉES EN 2013



DONNER UNE SECONDE VIE A NOS DÉCHETS !

Détourner de l'enfouissement des objets réemployables : amélioration du partenariat SIMER-Corbeau Blanc.

L'association Corbeau Blanc exploite depuis le 1^{er} janvier 2011, sous la forme d'une « recyclerie, ressourcerie », l'ancienne déchèterie de Queaux. Au regard de son activité, une convention a été signée entre le SIMER et l'association afin de détourner des objets réemployables depuis 3 déchèteries du SIMER. Plus de 6 tonnes de déchets ont ainsi connu une seconde vie en 2013 !



DITES STOP À LA PUB, OUI À L'INFO DES COLLECTIVITÉS !

CRÉATION & DIFFUSION D'UN AUTOCOLLANT STOP-PUB

Des études nationales ont démontré que 25% des habitants ne lisent pas la publicité (source ADEME). 12% des boîtes-aux-lettres de notre territoire sont déjà dotées d'un stop-pub (chiffres de La Poste). Le SIMER a donc développé un autocollant dédié qui est mis à disposition des usagers qui ne souhaitent pas lire la pub et qui voient ainsi leur volonté respectée ! Environ 400 stop-pub ont été retirés en mairie, soit une baisse de 8 tonnes de déchets de papier par an !

LE COMPOSTAGE : LA THÉMATIQUE INCONTOURNABLE

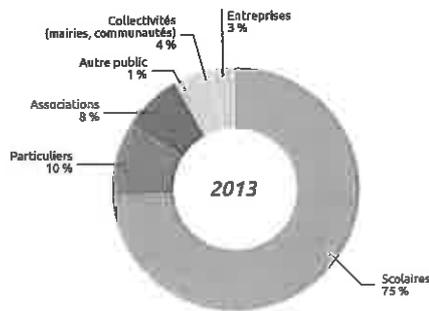
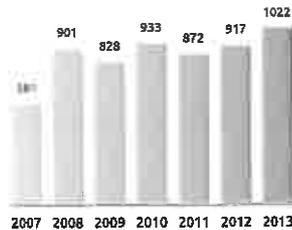
QUI VISE JUSQU'À 42% DE NOS DÉCHETS !

Un diagnostic a été conduit pour améliorer les espaces compostage déjà implantés en pied d'immeuble. De plus, un nouvel espace a été créé à la cité du Peuron à Chauvigny. Le SIMER a également construit un jardin pédagogique à l'Eco-Pôle pour sensibiliser les visiteurs à cette thématique. Enfin, en 2013, près de 100 composteurs ont été vendus aux particuliers et 6 composteurs distribués gratuitement à des partenaires (écoles, associations, collectivités).

ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'ECO-PÔLE

On passe la barre des 1000 visiteurs par an !

Evolution et répartition du nombre de visiteurs



LET SUR LE TERRAIN

Dans les écoles

LA VALISE DE SIM, UN OUTIL PÉDAGOGIQUE

GRATUIT POUR LES ENSEIGNANTS

« La Valise de Sim » est un outil pédagogique destiné aux enseignants de Cycle 3 qui répond au programme officiel des CE2, conçue par une étudiante en Licence professionnelle « Education à l'Environnement et au Développement Durable » et testé auprès de deux classes. Les enseignants auront tout loisir d'utiliser cet outil en autonomie avec leurs élèves pour comprendre les déchets dans leur ensemble : du tri au compostage, en passant par les matières qui composent nos emballages. Une visite de l'Eco-Pôle et une animation sur le compostage sont proposées par le SIMER. La valise est composée d'un livret pédagogique, de livrets-jeux, d'un jeu de cartes et d'affiches.

Un illustrateur et une graphiste ont créé de nombreux supports, rendant l'outil très ludique. La mascotte « Sim », est un mouton, symbole du sud-Vienne !

- Animations en classe : 9 classes (196 élèves sensibilisés)
- Nettoyages-nature : 3 classes (60 enfants sensibilisés)
- Visites de déchèteries : 5 classes (131 élèves)

ALERTE AUX DASRI (DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX) DANS LE CENTRE DE TRI

Réunion d'information avec **21 professionnels de santé**

Couverture de l'événement par **France Bleu**

Rencontre de **20 pharmaciens**



Dans les lycées → 265 élèves sensibilisés

UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION DES LYCÉENS : TEST AU LYCÉE PROFESSIONNEL LES TERRES ROUGES DE CIVRAY

Le SIMER a mandaté le CPIE de Lathus pour conduire un projet pilote et innovant au lycée les Terres Rouges de Civray pendant l'année scolaire 2013-2014. L'objectif premier est d'apporter un socle de connaissances pour permettre à l'établissement de bâtir un projet innovant pour sensibiliser les lycéens à la réduction des déchets.

Dans les centres de plein-air, villages-vacances et campings

→ 454 personnes sensibilisées

Sur les foires et marchés

Jardin Passion à Montmorillon, Foire-exposition de Lussac-les-Châteaux, Les Bons plants à Chauvigny, Marché des producteurs (Lussac-les-Châteaux, Lathus-St-Rémy et Availles-Limouzine), Foire de l'Isle-Jourdain.



LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

Les objectifs de la SERD

Faire connaître le programme de prévention du SIMER. Informer, former les usagers intéressés par les thématiques de la réduction. Mettre en valeur les acteurs locaux œuvrant dans une logique de développement durable, particulièrement sur la réduction des déchets.

19 actions proposées sur le territoire mobilisant près de 14 partenaires :

Ateliers « carton » (4), « papier recyclé » (2), « fleurs recyclées », « cuisiner les restes », « découverte des couches lavables » ; découverte des acteurs du réemploi (3) ; démonstration de compostage, spectacles pour les enfants (3), cinés-débats (2), mesure du gaspillage alimentaire en lycée.
Bilan : participation : 215 adultes et 350 enfants ; 11 articles de presse ; 68% des participants ont jugé l'événement auquel ils ont participé d'excellente qualité ; 32% de bonne qualité.

LES PROJETS 2014

- Poursuite de l'aide au compostage individuel par la mise en place d'une aide à l'achat de 15€
- Amélioration des espaces de compostage collectif
- Développement d'un réseau de personnes « relais composteur »
- Expérimentation « des poules pour réduire nos déchets organiques » (R' osu² cyclage)
- Développement de malles pédagogiques pour les bibliothèques et les médiathèques
- Des fresques à l'Eco-Pôle pour illustrer les actions permettant de réduire les déchets
- Exposition sur le réemploi des objets
- Développement de l'éco-exemplarité au SIMER
- Newsletter compostage
- Réflexion pour proposer des prestations de broyage
- Enquêtes auprès des communes « Ici aussi on trie ! » pour connaître l'état d'avancement du tri dans les salles des fêtes
- Visite de l'Eco-Pôle : financement du transport pour les scolaires (CE2 à CM2) à hauteur de 25%
- Création d'un circuit pédagogique
- Renouvellement des portes ouvertes en juin
- Installation de panneaux signalétiques sur les bennes des déchèteries

La sensibilisation du public lors de grands événements

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU 1^{er} AU 7 AVRIL

- Visite du centre d'enfouissement du Vigeant
- Les portes ouvertes : 70 personnes pour la 1^{ère} édition du samedi !

LA TOURNÉE DES DEEEGLINGUÉS

Semaine de sensibilisation à la réparation, réutilisation, au tri et au recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : 450 personnes mobilisées en déchèteries, dans les écoles, sur les marchés et en magasin !

Et plus de **1 200 personnes sensibilisées** sur leur lieu d'activité.

03 La collecte des déchets ménagers et assimilés

Le SIMER effectue la collecte des déchets pour le compte de 6 Communautés de Communes qui regroupent 67 800 habitants.

La collecte des déchets ménagers et assimilés s'organise selon différents modes, en fonction de la nature des déchets :

- La collecte sélective (sac translucide) et les ordures ménagères résiduelles (sac noir) sont ramassées en bennes à ordures ménagères, en porte à porte ou en point de regroupement. Les zones du territoire collectées deux fois par semaine bénéficient également d'une collecte de biodéchets.
- Le verre est collecté dans des bornes d'apport volontaire, spécialement dédiées à cette matière.
- Les autres flux (encombrants, gros cartons, déchets dangereux...) sont quant à eux collectés en déchèteries.

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE ET POINTS DE REGROUPEMENT

La collecte des ordures ménagères ainsi que des déchets assimilés des professionnels et des administrations est réalisée à l'aide de bennes à ordures ménagères bi-compartmentées, permettant un ramassage simultané des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective.

La collecte est réalisée une ou deux fois par semaine, en porte à porte ou en points de regroupement. Les 11 véhicules du service sont répartis dans notre dépôt principal, à l'Eco-Pôle de Sillars, et dans nos deux dépôts secondaires situés à Civray et Millac. La maintenance et la réparation des véhicules est effectuée par le service Atelier, composé de 2 mécaniciens.

Les bacs présents sur les points de regroupement font l'objet de 2 campagnes de nettoyage par an, réalisées par un prestataire privé.



L'ESSENTIEL DE 2013 & LES PERSPECTIVES POUR 2014

- Extension du secteur de collecte syndical à la commune de Civray, suite à son intégration à la Communauté de Communes du Lussacais au 1^{er} janvier 2013.
- Poursuite du renouvellement du parc de véhicules : 1 nouvelle benne à ordures ménagères acquise en 2013, et deux autres prévues en 2014.
- Acquisition en 2014 d'un système de géolocalisation des véhicules de collecte pour un meilleur suivi des tournées et une information plus précise à l'usager.
- Rédaction d'un règlement de collecte (2014).
- Nouveaux vestiaires pour le personnel technique (fin 2014).



L'année 2013 en chiffres

17 372 tonnes collectées (hors verre)
par les équipes du Syndicat

32 agents répartis
en **13 équipes**

495 578 km parcourus
(+1% par rapport à 2012)*

1 750 points de regroupement

* Le kilométrage parcouru augmente légèrement, en raison d'un jour de collecte supplémentaire, et de l'extension du service à la commune de Civray.

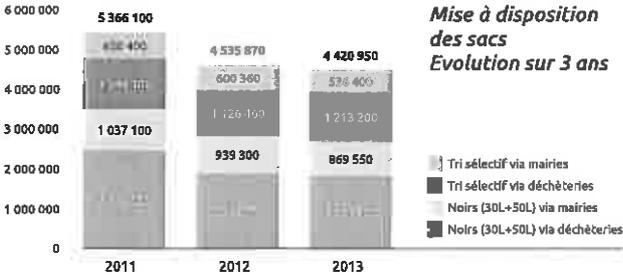
Les ordures ménagères résiduelles représentent toujours plus de 70% des tonnages, malgré leur baisse année après année (-18,6 kg/an/hab sur 5 ans).

La collecte sélective du verre se tasse également, et n'est plus majoritaire devant les emballages et papiers qui eux progressent de 4,9% sur 5 ans. Ce sont ainsi plus de 42 kg par habitant qui ont été collectés en 2013.

Les biodéchets sont quant à eux très minoritaires, en raison de la réduction des zones desservies, et du développement du compostage individuel et collectif.

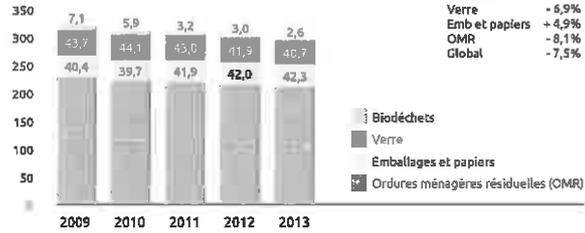
LA COLLECTE EN BORNE D'APPORT VOLONTAIRE

La collecte du verre est réalisée par un prestataire privé. En 2013, ce sont près de 3 050 tonnes (2 758 + 292 tonnes) de verre qui ont été collectées à partir des 330 bornes disposées sur les 89 communes du territoire de collecte, ainsi que sur les 10 communes de la Communauté de Communes de la Région de Couhé. Une partie des déchets de papier du territoire est également collectée en bornes d'apport volontaire disposées en déchèteries. Cela représente 202 tonnes en 2013.



La quantité de sacs de collecte mis à disposition en déchèteries ou en mairies est en baisse, pour la 2^{ème} année consécutive. Ce sont ainsi plus de 945 000 sacs distribués en moins en 2013 par rapport à 2011, grâce à la mise en place d'une dotation par foyer.

Évolution des ratios collectés sur 5 ans (kg/an/hab)

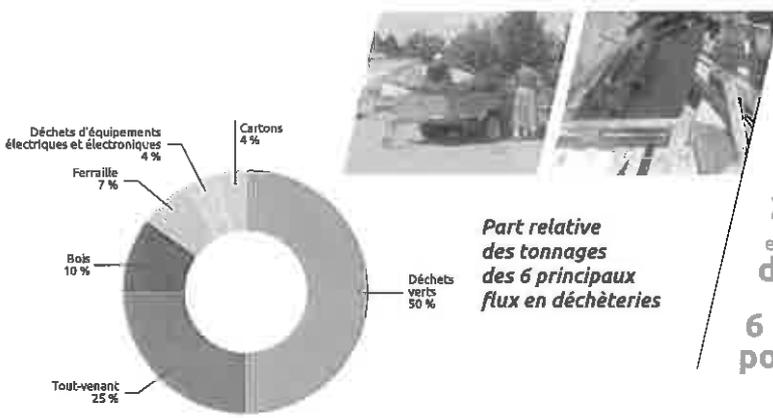
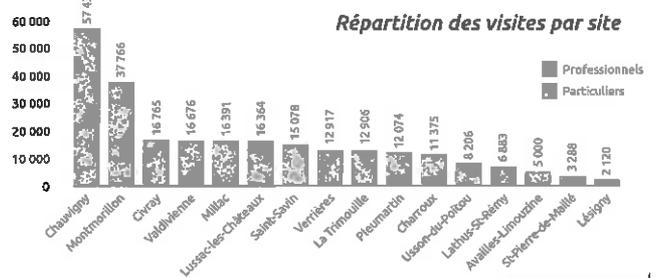


LES DÉCHÈTERIES

Les déchets ne pouvant être collectés par les bennes à ordures ménagères ou via des bornes d'apport volontaire sont apportés par les usagers dans les déchèteries du Syndicat.

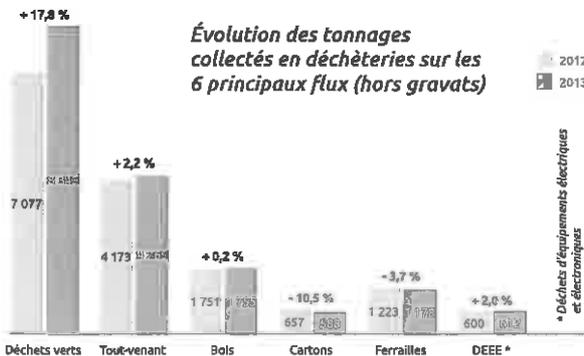
Le réseau de 16 déchèteries a accueilli en 2013 plus de 251 000 visiteurs, dont 3 353 professionnels. La fréquentation globale régresse de 8,1%, avec une diminution de 8,4% pour les particuliers mais une hausse de 19,3% pour les professionnels.

La déchèterie de Chauvigny est de loin la plus fréquentée en 2013, suivie de Montmorillon. Elles reçoivent à elles deux près de 38% des visiteurs recensés.



Les déchets verts représentent près de 50% des apports et le tout-venant 25%.

Le tonnage global des principaux flux est en progression significative (+8%), avec des variations marquées : forte augmentation des déchets verts et baisse significative des cartons.



Les moyens du service déchèteries / polybenne

2 encadrants

22 gardiens et 1 agent de liaison

6 véhicules poids lourds et 5 remorques porte-caissons

6 chauffeurs polybennes

405 434 km parcourus en 2013 (-0,7% par rapport à 2012)

Le tout-venant étant destiné à l'enfouissement, le détournement vers des filières de valorisation doit être privilégié :

- La mise en place de la filière des Textiles Linges et Chaussures (TLC) fin 2012 a permis de détourner 150 tonnes en 2013. Une soixantaine de bornes sont à la disposition des habitants et la collecte est réalisée par *Le Relais*.
- La mise en place d'une filière « plastiques durs » sur le site de Montmorillon en 2013, a permis de recycler 7,620 tonnes. Cette filière sera progressivement étendue aux autres sites en 2014 et 2015.

EN 2013, LE TAUX DE VALORISATION A ATTEINT 74,5% (HORS GRAVATS).

LES PERSPECTIVES POUR 2014

- Lancement du programme de réhabilitation des déchèteries (2,5 millions d'euros sur 5 ans) : le 1^{er} site réhabilité sera celui de Chauvigny. L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des usagers tout en multipliant les filières de valorisation. Des travaux seront également menés sur les autres sites du réseau : mise en sécurité des quais par l'installation de garde-corps, amélioration de la signalétique, mise en place de conteneurs adaptés au stockage des déchets dangereux.
- Multiplication des filières de valorisation : lunettes et CD/DVD, téléphones portables, polystyrène...
- Mise en place opérationnelle de nouvelles filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) :
 - La filière des Déchets d'Équipements d'Ameublement (DEA) verra le jour en octobre sur le site rénové de Chauvigny ;
 - La filière des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) sera mise en place au 1^{er} février 2014 ce qui devrait permettre au Syndicat de ne plus supporter les coûts de traitement d'une partie des déchets dangereux apportés par les ménages.



04 | Le traitement des déchets

Le SIMER traite pour le compte de 7 Communautés de Communes les déchets de 75 600 habitants. Le traitement comprend notamment le tri des emballages et du papier, la valorisation des déchets verts et l'enfouissement des déchets ultimes.

LE TRI DES EMBALLAGES ET DU PAPIER

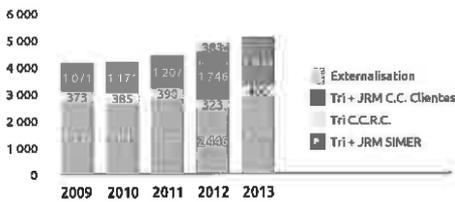
Le centre de tri du SIMER, situé à Sillars, permet le traitement des déchets recyclables secs (papiers et emballages ménagers en carton, plastique ou métallique) de **110 000 habitants**. Ces déchets valorisables proviennent du territoire des 6 Communautés de Communes collectées par le Syndicat, ainsi que par :

- La C.C. de la Région de Couhé, 10 communes, 7 800 habitants (*délégation de compétence pour le traitement des déchets*)
- La C.C. du Lencloître, 9 communes, 9 200 habitants (*C.C. cliente*)
- La C.C. de la Région de Villedieu du Clain et la C.C. Vonne et Clain (*fusionnées en Vallées du Clain depuis le 1^{er} janvier 2014*), 16 communes, 24 600 habitants (*C.C. clientes*).

Le tri s'effectue au moyen d'équipements mécaniques (ouvreur de sac, trieur optique, crible balistique...), complétés par le tri manuel d'une équipe de 13 opérateurs.

La hausse des tonnages entrants en 2013 s'explique par la prise en charge intégrale des tonnages réceptionnés (à contrario, 383 tonnes de tri avaient été externalisées en 2012) et la poursuite de l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques.

Évolution des tonnages entrants sur 5 ans



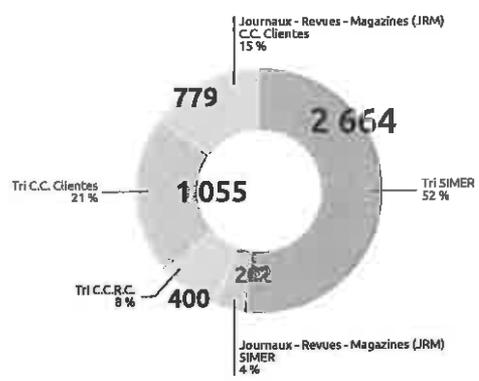
L'année 2013 en chiffres

5 100 tonnes entrantes triées
soit **+13%** par rapport à 2012

2 955 tonnes valorisées
pour le compte du SIMER et de la C.C.R.C. :

- 178 tonnes d'acier et 12 tonnes d'aluminium
- 442 tonnes de cartonnettes et 78 tonnes de briques alimentaires
- 418 tonnes de plastiques rigides et 64 tonnes de films souples
- 1 763 tonnes de papier (Journaux - Revues - Magazines)

Répartition des tonnages entrants 2013



L'ESSENTIEL DE 2013 & LES PERSPECTIVES POUR 2014

- En 2013 : acquisition d'un nouvel équipement en tête de process (ouvreur de sac et alimentateur), afin d'améliorer l'alimentation de la ligne et d'optimiser le rendement de la chaîne de tri.
- Amélioration de la productivité, par la mise en place d'une nouvelle organisation de travail des valoristes (2014).
- Renouvellement en 2013 d'un 1^{er} engin de maintenance pour le centre de tri, le remplacement du 2nd interviendra en 2014.

BILAN DE L'EXPERIMENTATION SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

51 collectivités françaises représentant 3,7 millions d'habitants se sont engagées au cours du 1^{er} semestre 2012 dans une Expérimentation sur l'Extension des Consignes de Tri (EECT) des emballages plastiques (pots et barquettes, films souples...), menée par Eco-Emballages.

Sur notre territoire syndical, du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2013, vingt-trois communes* ont participé, ainsi que les trois Communautés de Communes clientes du Centre de Tri.

L'accueil de la population a été très favorable, les habitants estimant que la nouvelle consigne incite à mieux trier, tout en simplifiant le geste de tri.

Cette collecte sélective auprès de la population expérimentale du SIMER (20 524 habitants) a permis de valoriser 63 tonnes de pots & barquettes et 14,5 tonnes de films souples (hors sacs de collecte), soit 3,8 kg/an/hab. Le tonnage de collecte sélective (emballages et papiers) sur cette zone expérimentale a évolué de 10 %.



Sur les 22 mois expérimentaux, notre centre de tri a permis l'expédition de 338 tonnes de pots & barquettes vers les filières de recyclage matière, principalement en France et partiellement en Europe.

La valorisation de ces tonnes supplémentaires a cependant nécessité le renforcement du personnel de tri et d'exploitation. Une seconde équipe a ainsi été constituée pendant 15 mois, afin de compenser la baisse de rendement horaire liée au tri de ces nouveaux produits.

* Antigny, Béthines, Bourg-Archambault, Fleix, Goux, Haims, Jouhet, La Chapelle-Viviers, Lauthiers, Leignes-sur-Fontaine, Lhomdaizé, Lussac-les-Châteaux, Mazerolles, Monmorillon, Pataup-le-Sec, Pindray, St-Germain, St-Laurent de Jaurès, St-Savin, Sillars, Valdivienne, Villemort, ainsi que le hameau de Villeneuve de Chauvigny.

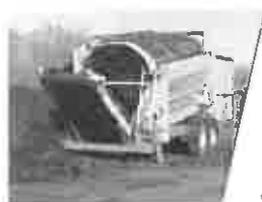


LE COMPOSTAGE

Les tonnages entrants sur la plateforme de l'Eco-Pôle de Sillars en 2013 atteignent 7 682 tonnes, soit une progression de plus de 5% par rapport à l'année précédente.

Les déchets verts représentent 97% des tonnages entrants en 2013, et sont en forte progression (+10%).

Les déchets réceptionnés ont permis la production de 4 160 tonnes de compost, et la vente de 4 050 tonnes principalement aux professionnels (85%), et pour une part aux particuliers en déchèteries (15%).



Les moyens du service

2 agents (1,4 équivalent temps plein)

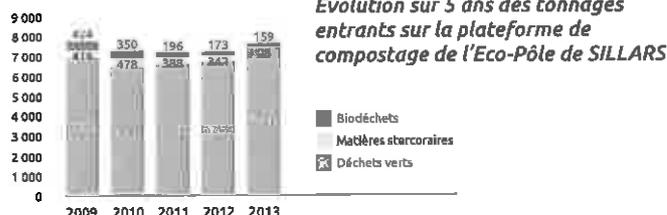
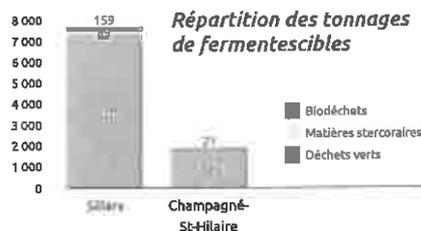
1 chargeur

1 broyeur lent

équipé de différentes grilles d'affinage

1 crible (3 mailles)

Les déchets verts en provenance des déchèteries du SIMER et de la Communauté de Communes de la Région de Couhé, ainsi que les biodéchets de la collecte sélective, sont traités principalement sur la plateforme de compostage de l'Eco-Pôle de Sillars, et dans une moindre mesure à Champagné-St-Hilaire.



L'ESSENTIEL DE 2013 & LES PERSPECTIVES POUR 2014

Afin de faire face à l'augmentation des tonnages à traiter et au développement d'une nouvelle filière de traitement du bois, accolée à la plateforme de compostage, un agent supplémentaire a été affecté au service 2 jours par semaine. En 2014, le poste sera consolidé à temps plein.



LE TRAITEMENT DU BOIS DE DÉCHÈTERIES

Les déchets de bois collectés en déchèteries suivent une nouvelle filière, mise en place courant 2013 : le bois est regroupé sur le site de l'Eco-Pôle de Sillars, avant d'être broyé. Le produit final doit répondre à des critères de granulométrie, avec un taux d'humidité limité. Après stockage sous abri, le broyat est évacué en semi-remorque jusqu'à une usine de fabrication de chaux, où il sert de combustible.

Les opérations de prétraitement (broyage, affinage) et de transfert sont principalement réalisées en régie, grâce à la mutualisation des équipements déjà acquis par le Syndicat : broyeur de la plateforme de compostage, tracteurs poids lourds équipés de remorque à fond mouvant utilisés pour le transfert des déchets destinés à l'enfouissement.

Le service Transfert

2 chauffeurs
Super Lourds

2 tracteurs
équipés de remorques
à fond mouvant alternatif

Près de **13 000 tonnes**
de produits transférés

PERSPECTIVES 2014

- Conclusion d'un partenariat avec le SIERS (23), afin de mutualiser les équipements, dans le but de limiter le recours à des prestations privées plus onéreuses.
- Construction d'un bâtiment de stockage du bois, recouvert de panneaux photovoltaïques (en partenariat avec SERGIES), pour améliorer les conditions de stockage de la filière bois.



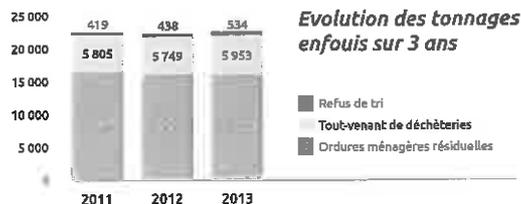
LE TRANSFERT ET L'ENFOUSSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES

Certains déchets ne peuvent pas être valorisés : les ordures ménagères résiduelles, le tout-venant de déchèteries, le refus de tri du centre de tri.

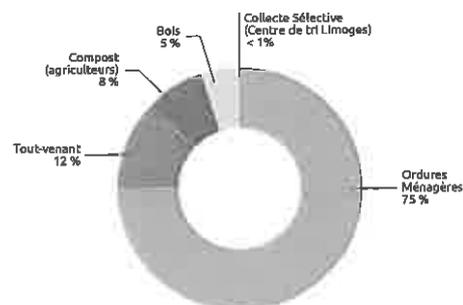
Ces déchets sont alors transportés, directement ou via la plateforme de transfert située à l'Eco-Pôle de Sillars, vers des sites d'enfouissement, tous situés dans le département :

- SITA Saint-Sauveur (au premier trimestre 2013 enfouls in situ ; transférés vers Sommières ensuite)
- SITA Sommières-du-Clain
- SVO Le Vigeant

Près de 22 500 tonnes ont été enfouies en 2013, ce qui représente une augmentation de 1,3% par rapport à 2012. La hausse est principalement due au refus de tri (en raison de l'E.E.C.T.) avec +21,9%, et dans une moindre mesure au tout-venant (+3,5%). Les OMR quant à elles stagnent (-0.1%).



Répartition des tonnages transférés



LE STOCKAGE COMME TRAITEMENT FINAL, C'EST QUOI ?

Les déchets enfouis sont isolés de leur environnement par différentes barrières (matériaux imperméables de type argile et géomembrane) et une couverture en surface, afin de limiter la pollution des eaux souterraines, et les nuisances olfactives.

Les déchets se dégradent au fil du temps, conduisant au tassement du massif, et à la production de sous-produits :

- les lixiviats, jus de fermentation des déchets, qui sont traités in situ,
- le biogaz qui est capté ; celui-ci peut être injecté dans un réseau de chaleur, ou transformé en électricité au moyen d'une turbine.

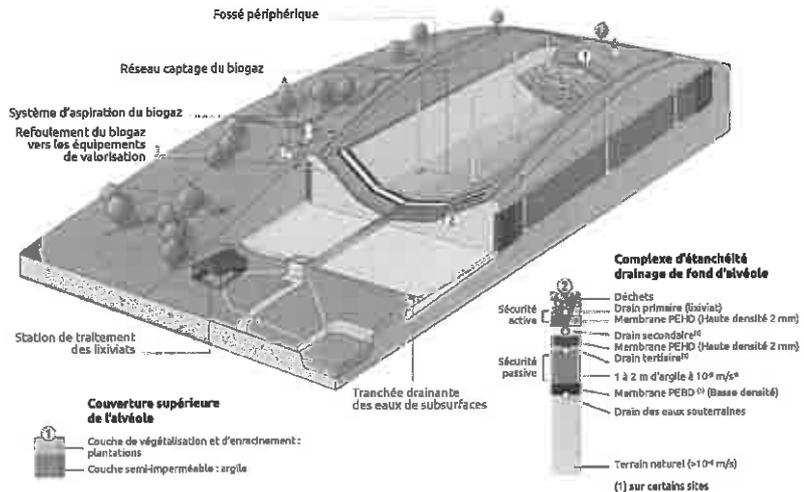


Centre d'enfouissement du Vigean (production moyenne du parc photovoltaïque de 3000 MW/an).

Sur le centre d'enfouissement du Vigean, où sont stockés 80 % de nos déchets ultimes, la **valorisation électrique du biogaz** permet de produire **17 500 MW/an**, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 11 000 habitants.

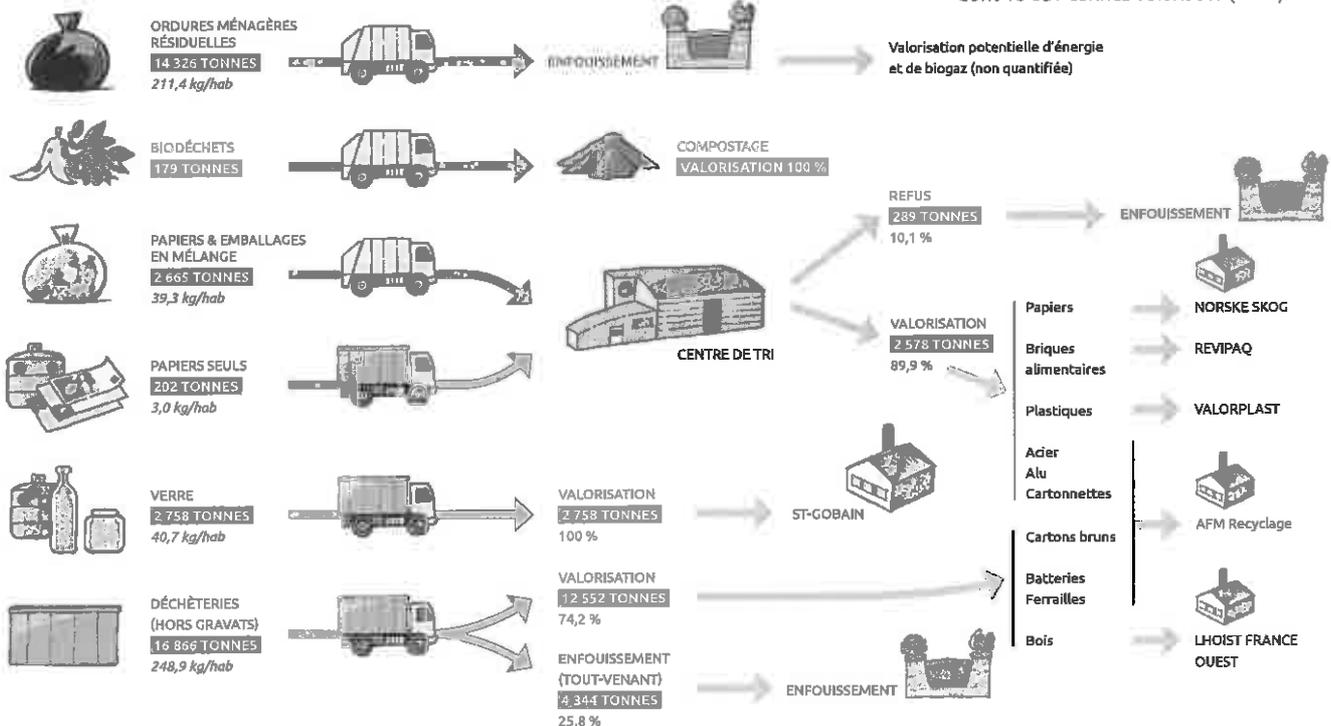


La conception d'une alvéole de stockage



SYNTHÈSE DES FLUX COLLECTÉS ET TRAITÉS TONNAGES BRUTS ET FILIÈRES DE VALORISATION

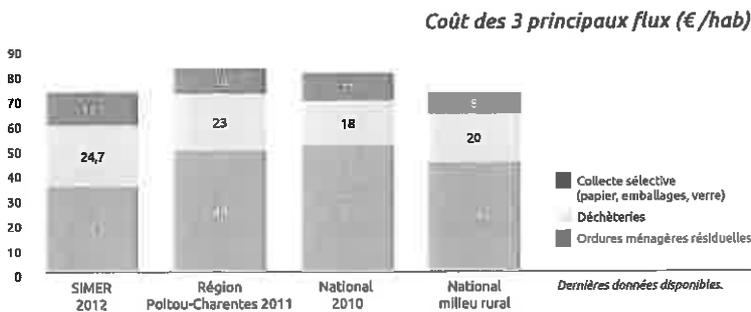
Population 67 800 habitants
Sur le secteur compétences « Collecte + Traitement »
36 996 tonnes traitées
dont 18 037 tonnes valorisées (49 %).



05 Indicateurs financiers

LES COÛTS DU SERVICE

En 2012, le coût total du service était de 82,90 € HT par habitant. Mais à des fins de comparaison, on ne distingue dans le graphique ci-dessous que les 3 principaux flux suivants : ordures ménagères résiduelles, déchèteries, collecte sélective.



En 2012, le coût global des 3 principaux flux de déchets sur le territoire du SIMER (72,30 €/hab) est comparable aux données nationales en milieu rural (72 €/hab), et reste nettement inférieur au coût régional (82 €/hab).

LE FLUX LE PLUS COÛTEUX EST CELUI DES ORDURES MÉNAGÈRES bien que sur le territoire syndical leur coût de collecte et de traitement soit bien maîtrisé.

LE SECOND FLUX EN IMPORTANCE FINANCIÈRE EST CELUI DES DÉCHÈTERIES

Le coût du SIMER est élevé comparativement aux moyennes régionales et nationales. Cela s'explique par la densité du réseau syndical, la proximité des sites vis-à-vis de la population étant un facteur impactant fortement le coût du service.

LE COÛT DES DÉCHETS RECYCLABLES est également plus élevé sur notre secteur. Le mode de collecte en porte à porte majoritaire est un des principaux facteurs explicatifs. Le niveau de service élevé (proximité du porte à porte comparativement aux bornes d'apport volontaire) est habituellement caractéristique des zones urbaines, où la densité de l'habitation limite les coûts de collecte, ce qui ne peut être le cas sur un territoire rural comme le nôtre.



LE FINANCEMENT DU SERVICE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

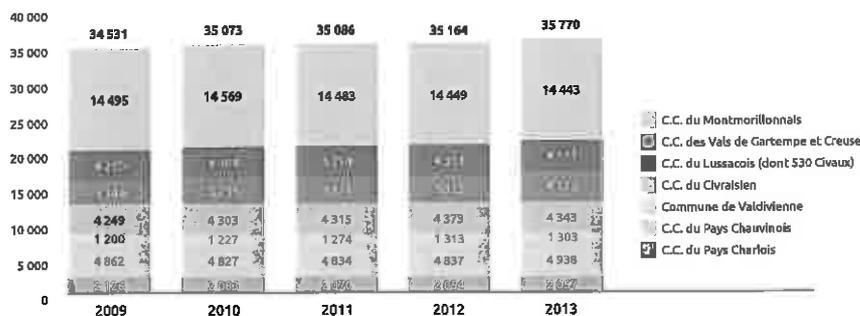
LA REDEVANCE

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le SIMER a opté pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) telle que définie à l'article 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les collectivités qui ont transféré leur compétence de collecte et de traitement au SIMER perçoivent l'intégralité du produit de la redevance dont elles reversent 96% au SIMER sous forme de contribution budgétaire.

Le solde de 4% permet aux collectivités de financer le coût des impayés et autres frais de paiement.

Évolution du nombre des usagers sur les 5 dernières années



Montant du produit attendu

	PRODUIT ATTENDU € HT	CONTRIBUTION € HT AU SIMER (96%)
C.C. du Pays Charlois	325 059	312 056
C.C. du Pays Chauvinois	1 052 407	991 111
C.C. du Clervalais	730 647	701 422
C.C. du Lussacois	712 415	683 916
C.C. des Vals de Gartempe et Creuse	721 337	692 483
C.C. du Montmorillonnais	2 434 766	2 337 576
TOTAL	5 956 631	5 718 366



LES TARIFS 2013

Les Particuliers

Le montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les particuliers est calculé selon deux critères : la fréquence et le type de collecte (porte à porte ou point de regroupement) :

	€ TTC	
	PORTE À PORTE	POINT DE REGROUPEMENT OU BOUT DE VOIE
C1 - Un ramassage hebdomadaire	171,00	163,00
C2 - Deux ramassages hebdomadaires	214,00	171,00

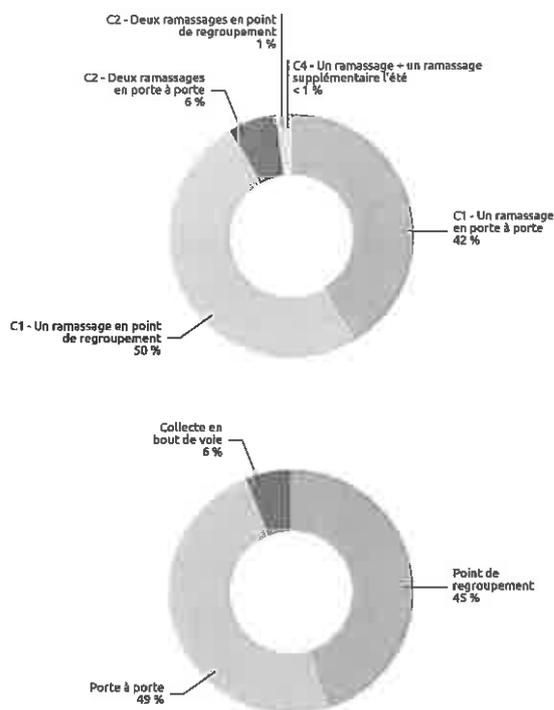
Les Professionnels

Le montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les professionnels est composé d'une part fixe, en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte des déchets, et d'une part proportionnelle en fonction du volume hebdomadaire de déchets produits, évaluée au regard de la dotation et du volume des bacs attribués.

PART FIXE	€ TTC	PART PROPORTIONNELLE	€ TTC
C1 - Un ramassage hebdomadaire	171,00	Jusqu'à 120L (Inclus) pas de coût	Pas de coût
C2 - Deux ramassages hebdomadaires	214,00	de 121L à 240L	85,50
		de 241L à 600L *	171,00
		601L à 1200L	342,00
		1201L à 1800L	684,00
		1801L à 2400L	1 026,00
		etc.	

* Les bacs de 660L correspondent à un volume utile de 600L.

La Répartition des usagers par type de collecte et de fréquence



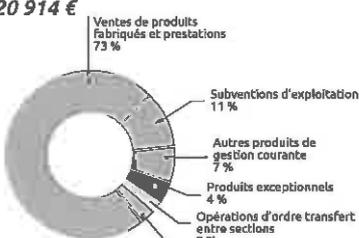
LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE

SECTION D'EXPLOITATION

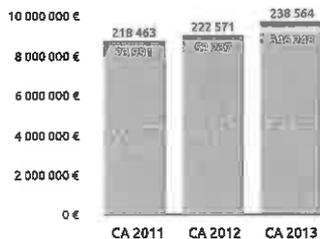
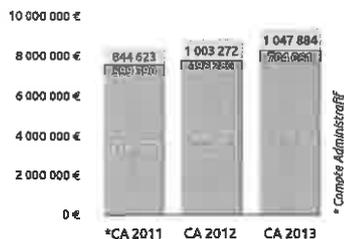
Dépenses
9 379 339 €



Recettes
9 720 914 €



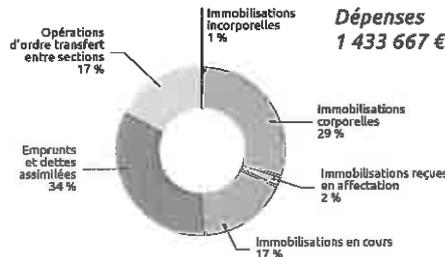
■ Dépenses et recettes réelles de gestion des services
■ Autres dépenses et recettes réelles
■ Dépenses et recettes d'ordre d'exploitation



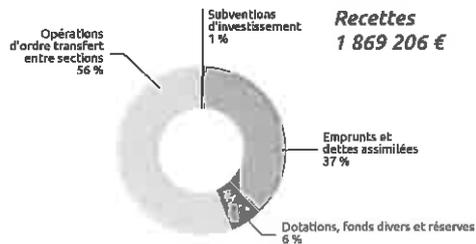
L'exercice 2013 s'est conclu par un résultat excédentaire de + 341 576 €. Ce dernier s'explique pour l'essentiel par des recettes supérieures aux anticipations budgétaires et notamment par la révision de la redevance versée par la société SVO.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses
1 433 667 €



Recettes
1 869 206 €



■ Dépenses et recettes réelles de gestion des services
■ Autres dépenses et recettes réelles
■ Dépenses et recettes d'ordre d'investissement

Le résultat de la section d'investissement s'élève à + 435 538 €. Il se traduit notamment par des investissements non réalisés sur l'exercice et notamment concernant des matériels roulants (367 310 €).

06 Bilan social

LES AGENTS DU SERVICE

Les effectifs du Pôle sont répartis comme ci-dessous :

SERVICES	EFFECTIFS
Administration	4
Redevance	4
Communication/Prévention	4
Entretien/Mécanique	3
Exploitation	4
Chaîne de tri	12
Compostage	1,4
Déchèteries	23
Polybenne	6,6
Collecte	38
Emplois aidés	23

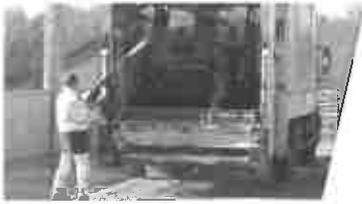
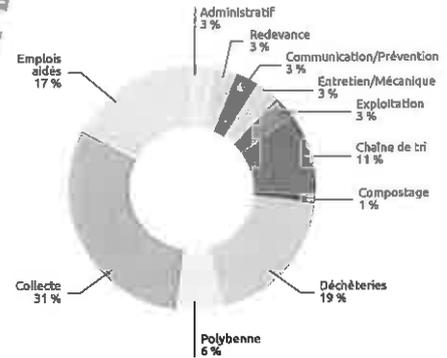
100 emplois permanents
23 emplois aidés

LES FORMATIONS SUIVIES

Plus de 50 % de l'effectif a suivi une formation en 2013.

FORMATIONS	JOURS	AGENTS
PCS1 (premier secours citoyen 1 ^{er} degré)	1	10
Gestes et postures en collecte	2	11 dont 3 emplois d'avenir
Gestes et postures chaîne de tri	2	13 dont 3 emplois d'avenir
Autorisations de conduite (Cat. 4 et 9)	3	5 en catégorie 4 (chargeur sur pneus) dont 2 emplois d'avenir 8 agents en catégorie 9 (téléscopique) dont 2 emplois d'avenir
Permis poids lourds	10	2 emplois d'avenir
Formation Continue Obligatoire (FCO) transport	5	15 agents
Stages administratifs	11	

Répartition des effectifs en 2013



188 jours de formations dispensés aux agents du Pôle.

RAPPORT ANNUEL 2013 / 21

L'ABSENTÉISME

Le nombre de jours d'arrêts en 2013 a diminué d'environ 4 % par rapport à 2012.

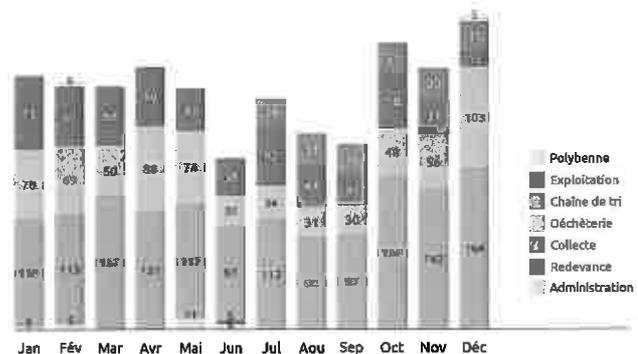
Le dernier trimestre a montré une accélération du nombre de jours d'arrêt, notamment sur les services de collecte et des déchèteries.

Le nombre de jours d'absence (maladie + accidents) est de 2 939 (jours calendaires).

Le taux d'absentéisme dans les collectivités varie de 6,4 % à 10,4 % selon la taille de celles-ci. Pour les collectivités équivalentes au SIMER, le taux serait d'environ 8,6 % (source SOFCAP).

Le taux d'absentéisme global du SIMER est d'environ 8 %.

Nombre de jours d'arrêt par service et par mois



LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

2 réunions du Comité Technique Paritaire ont eu lieu au cours de l'année 2013 où les thèmes suivants ont été abordés :

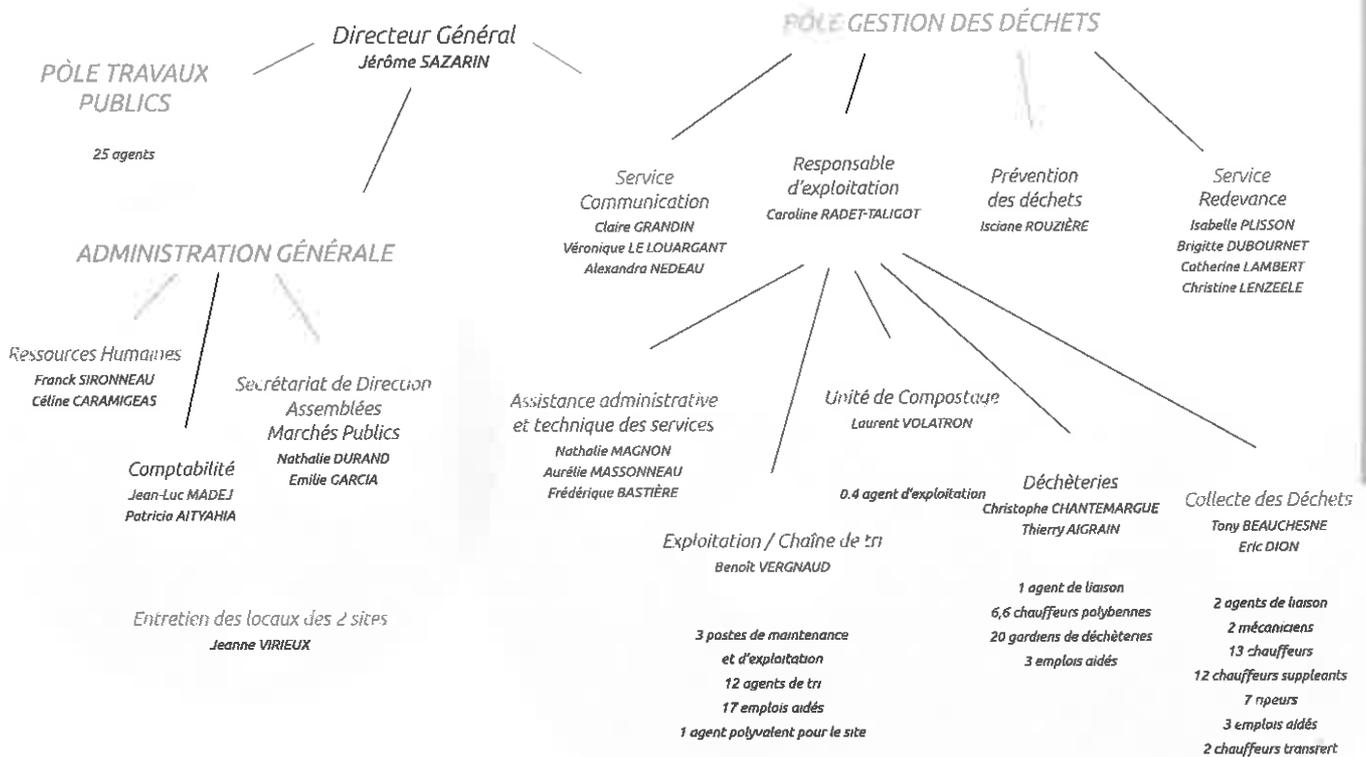
- Hygiène et sécurité : plan de circulation - entretien site - exercice incendie
- Vêtements de travail : prestation location /entretien
- Mise en place du Compte Epargne Temps
- Etude de faisabilité d'aménagement des bâtiments de l'Eco-Pôle
- Bilan des accidents de travail 2013
- Formations 2013
- Plannings des congés 2014
- Différentes informations statutaires (refonte catégorie C...)

PROJETS 2014

Les objectifs 2014 concernent principalement l'amélioration des conditions de travail des agents avec notamment :

- la mise en place de la prestation location/entretien des vêtements de travail et équipements de protection individuelle à destination des 2 services les plus impactés par les risques bactériologiques, à savoir le service de collecte des déchets ménagers et le service tri regroupant les agents de la chaîne de tri et de l'exploitation,
- la création de nouveaux vestiaires pour l'ensemble des agents travaillant sur le site de l'Eco-Pôle, avec une ouverture souhaitée avant fin 2014.

Organigramme 2013



Evènements marquants 2013



60 ans du SIMER



Intégration de Civaux, 89^{ème} commune du périmètre



Modernisation de la chaîne de tri (nouvel ouvreuse de sacs)



Développement de la valorisation du bois



NOUVEAU SERVICE DE TRI ET DE TRAVAIL PUBLICS

55 RUE DE LA COMMUNE
BUXY-BOIS | 89100 MONTMORÉON CÉDEX
T. 03 24 10 11 00
F. 03 24 91 82 25
simer.montmoreon@yop.be.fr

PÔLE DE GESTION DES DÉCHETS MONTMORÉON

11650 RUE DE LA COMMUNE
BUXY-BOIS
T. 03 24 10 11 00
F. 03 24 91 82 25
simer.montmoreon@yop.be.fr

Dispositif d'aide à l'achat de matériels de compostage **REGLEMENT D'ATTRIBUTION**

Préambule

Le développement du compostage à domicile est un des leviers d'action essentiel du programme de prévention des déchets. En effet, le diagnostic conduit sur notre territoire, démontre que 42 % de nos ordures ménagères sont compostables, soit près de 4 000 tonnes annuelles.

Vu les délibérations n° C20130328-019 du 28 mars 2013 relative à la mise en œuvre du versement d'une aide directe pour l'achat de composteurs domestiques et n° XXXX du XXXX juillet 2014 relative à la mise en œuvre d'une aide à l'achat de matériels pour composter ;

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement vise à promouvoir et à favoriser l'acquisition de matériels de compostage en accordant une aide à l'achat à tout foyer qui en fera la demande, sous réserve du respect des conditions d'admission prévues au présent règlement.

Article 2 : Bénéficiaires et matériels de compostage éligibles

- Sont concernés par le dispositif d'aide à l'achat, **les demandeurs suivants** :
 - tout foyer attestant de l'assujettissement à la REOM sur le territoire du SIMER,
 - tout autre foyer primo-arrivant, qui n'a pu s'acquitter de la REOM, résidant sur le territoire syndical pour la compétence collecte et traitement.
- Sont concernés par le dispositif d'aide à l'achat, **les matériels de compostage suivants** :
 - composteur (tous types et toutes capacités),
 - lombricomposteur,
 - brasseur à compost,
 - bio-seau,
 - tamis.

Les matériels de compostage fabriqués maison ainsi que les matériels de compostage achetés d'occasion sont exclus du présent dispositif.

Article 3 : Montant de l'aide

- **Le montant annuel de l'aide** allouée pour l'achat d'un matériel de compostage est de **15 € TTC par foyer** (livraison et montage non pris en charge).
- Toute demande comportant plusieurs matériels de compostage sera considérée comme une seule et même demande, un seul versement annuel de 15 € sera ainsi attribué.
- Un même foyer pourra bénéficier de l'aide à l'achat au maximum 2 fois.
- Tout matériel de compostage acheté après l'entrée en vigueur du présent règlement est éligible à l'aide.
- Si l'achat du matériel de compostage est inférieur à 15 €, l'aide sera plafonnée à sa valeur d'achat.

Article 4 : Pièces à fournir pour la constitution du dossier

L'attribution de l'aide est subordonnée à la production de l'intégralité des pièces justificatives suivantes, à savoir :

- le formulaire d'aide à l'achat dûment complété et signé (disponible auprès du SIMER sur simple demande) ;
- la facture d'achat originale précisant : le matériel acheté (nature du produit), son coût et la date d'achat ;
- la dernière redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois pour les primo-arrivant (facture d'électricité, d'eau, de téléphonie...) au nom du demandeur ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur.

⇒ **Le dossier complet sera adressé à l'adresse suivante :**

SIMER ECOPOLE
Opération Compostage
La Poudrerie
86320 SILLARS

Contact : Service prévention des déchets - 05 49 91 96 42.

Article 5 : Procédure d'attribution de l'aide

▪ Le SIMER accordera au demandeur le montant de l'aide après présentation par celui-ci dudit dossier. Le versement se fera par virement dans un délai de trois mois maximum à compter de la réception du dossier.

▪ Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception (par voie postale ou voie électronique) précisant le statut du dossier (dossier complet ou incomplet) environ 15 jours après réception du dossier. Dans le cas d'un dossier incomplet, les pièces manquantes seront demandées par le SIMER, par voie postale ou voie électronique, le dossier ne sera enregistré qu'une fois complété. L'accusé de réception ne vaut pas notification de l'aide.

▪ Le dossier complet fera l'objet d'un arrêté attributif validé par le Président du SIMER. Tout refus d'attribution de la part du SIMER sera notifié au demandeur.

▪ Une fois l'arrêté validé, le SIMER transmettra la demande à la Trésorerie de Montmorillon, qui réalisera le versement de l'aide, dans un délai de trois semaines, sur le compte bancaire ou postal du bénéficiaire.

Article 6 : Durée du dispositif

Le dispositif est institué à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Le SIMER se réserve le droit d'interrompre à tout moment ce dispositif d'aide à l'achat.

Tout dossier constitué d'une preuve d'achat datée en dehors de la durée d'exécution du dispositif sera rejeté.

Article 7 : Sanction en cas de fausse déclaration

Toute déclaration frauduleuse ou mensongère est sanctionnée par l'article 313-1 du code pénal.

Article 8 : Modification du règlement d'attribution

Le SIMER se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, par délibération, les modalités d'octroi et de versement de l'aide à l'achat de matériels de compostage.